

Des voix à l'unisson pour remercier le gouvernement

Le CLAE et l'ASTI ont applaudi la décision du gouvernement de faire sauter la clause des 5 ans de résidence pour participer aux élections communales.

Une «avancée pour la démocratie luxembourgeoise»: le CLAE et l'ASTI ont salué l'engagement du gouvernement luxembourgeois à modifier la loi pour les prochaines élections communales prévues en 2023 afin de permettre à tous les habitants de pouvoir s'inscrire sur les listes électorales et voter (lire aussi sur www.lequotidien.lu). Adieu donc le délai des cinq ans de résidence qui s'appliquaient aux non-Luxembourgeois. Cette initiative a été saluée par le CLAE qui regroupe plus de 160 associations issues ou héritières de l'im-

migration. Elle était demandée depuis des années par l'association. Pour le CLAE ou l'ASTI: cela permet aussi de gommer une aberration et aussi une discrimination. En effet, le Luxembourg était le dernier pays de l'Union européenne à ne pas accorder le droit de vote aux citoyens de l'UE dès leur installation au pays. Il fallait qu'ils attendent également cinq ans comme les nouveaux venus extracommunautaires. Le CLAE, par voie de communiqué, a tenu à «féliciter» le gouvernement d'avoir élargi la suppression de ce délai aussi aux citoyens issus des pays tiers à l'Union, «marquant par là une

réelle volonté d'égalité dans l'accès à la citoyenneté».

Mais, il reste encore du travail à faire pour intégrer tous les habitants de nos villes et villages dans ce processus démocratique. Pour le CLAE, c'est désormais aux administrations communales d'informer les nouveaux citoyens de leur droit et de leur proposer «systématiquement» l'inscription sur les listes électorales lors de leur déclaration d'arrivée dans la commune. «Tous les partis politiques pourraient également désormais rédiger leur programme-cadre des élections communales dans les trois langues officielles du pays», souligne le CLAE.

Le CLAE espère aussi, qu'au-delà du droit de vote, que l'expression citoyenne au niveau local sera encouragée dans toutes ses formes et que cette participation politique sera également étendue aux référendums locaux et que des conseils citoyens seront mis en place dans un grand nombre de communes. Une autre étape vers plus de démocratie et donc plus d'intégration.

«Le courage du gouvernement»

L'ASTI a également salué «cette réelle avancée pour la démocratie luxembourgeoise». Et d'ajouter que la proposition du gouvernement correspond presque intégralement aux propositions avancées en 2019 par l'ASTI, le Cefis et le CLAE auprès des partis politiques et du gouvernement. Deux ans après, la proposition est bien partie pour se concrétiser. Une victoire donc pour les militants associatifs. La réduction du délai d'inscription des citoyens

non-luxembourgeois sur les listes électorales (passant de 87 jours à 55 jours) a aussi été applaudie.

Pour l'ASTI, le Grand-Duché est un des pays les plus progressistes en Europe concernant la participation aux scrutins locaux des citoyens originaires de pays tiers, puisque aucune distinction n'existe actuellement entre ceux-ci et les résidents de l'Union. L'ASTI «salue le courage du gouvernement d'octroyer les mêmes droits aux ressortissants des pays hors l'Union européenne qu'à ceux de l'Union européenne, permettant d'inclure davantage tous les résidents aux élections locales».

Pour l'ASTI, «le renforcement des conditions du vivre-ensemble est la garantie d'un développement harmonieux et d'une consolidation de la cohésion sociale», selon son communiqué. L'ASTI ne manquera pas d'aviser le projet de loi avec ses partenaires. Le travail législatif commence. Il devra être terminé rapidement: les élections communales auront lieu le 11 juin 2023.

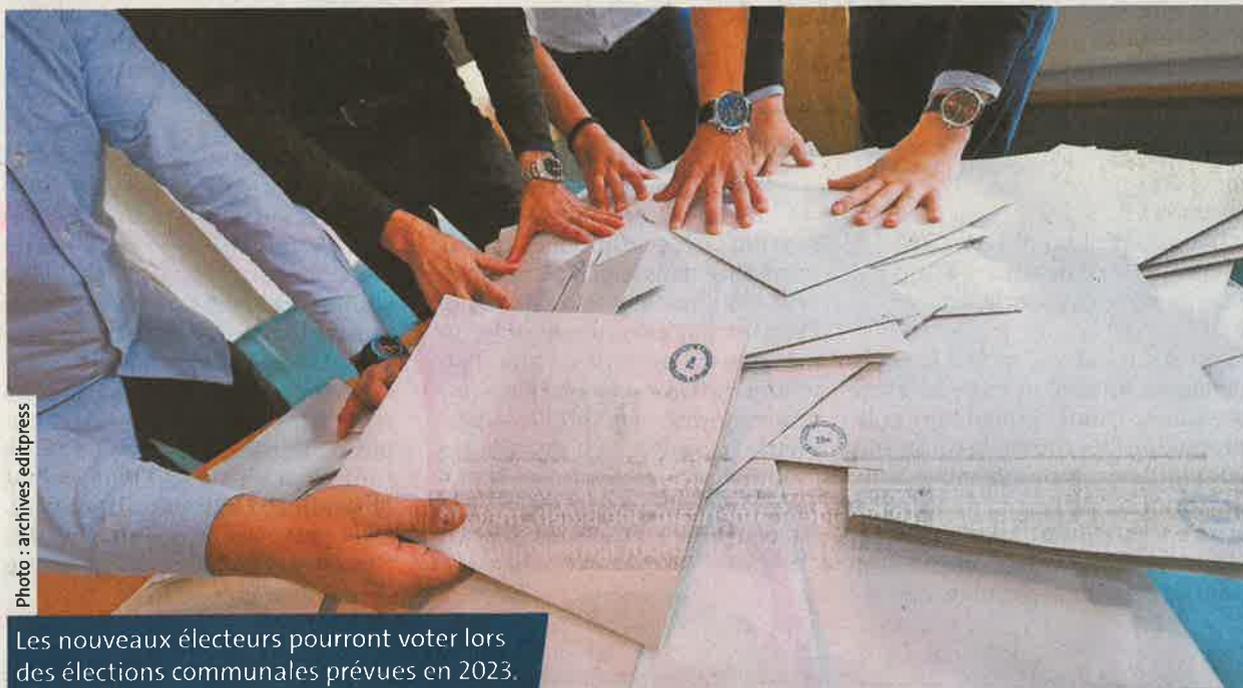


Photo: archives editpress

Les nouveaux électeurs pourront voter lors des élections communales prévues en 2023.

Des dizaines de milliers de nouveaux électeurs

D'après les chiffres du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, et du Centre d'études et de formations interculturelles et sociales (Cefis), 75 226 personnes en âge de voter n'ont pas pu s'inscrire sur les listes électorales avant les élections de 2017

parce qu'ils n'habitaient pas encore depuis au moins 5 ans au Grand-Duché. Une part importante de la population qui n'avait pas son mot à dire concernant les grandes orientations que devait prendre leur commune. Tout changera donc en 2023.